

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

|  |   |   |
|--|---|---|
| <p><b>ABONNEMENTS :</b><br/>MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE<br/>Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.<br/>POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus<br/>Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois</p> | <p><b>DIRECTION et REDACTION :</b><br/>au Ministère d'Etat<br/><b>ADMINISTRATION :</b><br/>à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation</p> | <p><b>INSERTIONS :</b><br/>Annonces : 3 francs la ligne<br/>Pour les autres insertions, on traite de gré à gré<br/>S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</p> |
|--|---|---|

**SOMMAIRE.**

**MAISON SOUVERAINE**

Réception des Officiers de la Marine Royale Italienne.  
Déjeuner en l'honneur de LL. MM. le Roi et la Reine de Danemark.  
Déjeuner au Palais.

**PARTIE OFFICIELLE**

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.  
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Relevé des prix des légumes et fruits.  
Prix des viandes de boucherie et de charcuterie.  
Prix du lait.

**INFORMATIONS**

Décès d'un Consul Général.  
Fête de bienfaisance de la Colonie Italienne.  
Société de Conférences. — L'Aggression riffaine de 1925, par M. Paul de la Magdeleine.  
Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.  
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**LA VIE ARTISTIQUE**

Théâtre de Monte-Carlo. — Salomé, Le Rêve d'un Collectionneur.  
Dans les Concerts.

**MAISON SOUVERAINE**

A l'occasion de la Fête de Bienfaisance de la Colonie Italienne, S. A. S. le Prince Souverain, a offert, samedi, au Palais, un déjeuner auquel étaient conviés : M. Censi, Consul d'Italie, les Capitaines de Frégate Riccati di Ceva et Sestini et les Capitaines de Corvette Fé d'Ostiani et Fontana.

S. A. S. la Princesse Antoinette assistait au déjeuner, auquel étaient également invités la Comtesse de Baciocchi, S. Exc. M. Mauran, le Colonel Bernis, Miss Wanstall, le Docteur Louët, le Commandant Millescamps et M. Mélin.

Avant le déjeuner, les Officiers, introduits auprès du Prince par le Commandant Millescamps, Aide de Camp, Lui ont été présentés par le Consul d'Italie. Après un court entretien, Son Altesse Sérénissime a remis les insignes d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles au Capitaine de Frégate Riccati di Ceva, Commandant le Groupe d'Explorateurs et le Contre-torpilleur Luca Tarigo, ainsi qu'au Capitaine de Frégate Sestini, Commandant le Contre-torpilleur Antonio Da Noli ; et la Croix de Chevalier au Capitaine de Corvette Fontana, Commandant en second le Contre-torpilleur Antonio Da Noli.

S. A. S. le Prince Souverain a offert lundi, au Palais, un déjeuner en l'honneur de LL. MM. le Roi et la Reine de Danemark.

S. A. S. la Princesse Antoinette assistait à ce déjeuner, auquel étaient invités : M<sup>lle</sup> de Schested, M<sup>lle</sup> de Pontoppidan, la Comtesse de Baciocchi, le Comte de Trampe, M<sup>sr</sup> Lesage, le Professeur de La Pradelle, le Colonel Bernis, Miss Wanstall, le Docteur Louët et le Commandant Millescamps.

S. A. S. le Prince Souverain a offert hier, au Palais, un déjeuner en l'honneur des Corps élus monégasques.

S. A. S. la Princesse Antoinette assistait à ce déjeuner auquel étaient invités : MM. le Docteur Settimo, Président du Conseil National ; L. Auréglià, Maire ; A. Crovetto, Vice-Président du Conseil National ; P. Jioffredy, Ch. Bernasconi et P. Bergeaud, Adjoint au Maire ; ainsi que la Comtesse de Baciocchi, S. Exc. M. Mauran, Miss Wanstall, le Docteur Louët, le Commandant Millescamps et M. Mélin.

**PARTIE OFFICIELLE**

**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.958

LOUIS II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Georges Pontremoli est autorisé à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor Emmanuel III.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf février mil neuf cent trente-sept.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'Etat,  
H. MAURAN.

N° 1.959

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

**Officiers :**

MM. le Capitaine de Frégate Leone Riccati di Ceva e di San Michele, Commandant le Groupe d'Explorateurs et le Contre-torpilleur Luca Tarigo de la Marine Italienne ;

le Capitaine de Frégate Sesto Sestini, Commandant le Contre-torpilleur Antonio Da Noli de la Marine Italienne.

**Chevalier :**

M. le Capitaine de Corvette Giuseppe Fontana, Commandant en second le Contre-torpilleur Antonio Da Noli de la Marine Italienne.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt février mil neuf cent trente-sept.

LOUIS.

Par le Prince :  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'Etat,  
H. MAURAN.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

Le Service de la Répression des Fraudes a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits à la date du 23 février 1937.

**Légumes**

|                      |        |             |
|----------------------|--------|-------------|
| Ail.....             | kilog. | 3.60 à 6 »  |
| Artichauts.....      | pièce  | 0.50 à 1.70 |
| Carottes.....        | kilog. | 0.75 à 1.40 |
| Carottes.....        | paquet | 0.25 à 0.40 |
| Céleris.....         | pièce  | 0.40 à 1.20 |
| Céleris raves.....   | —      | 0.80 à 4.20 |
| Choux-Bruxelles..... | kilog. | 2 » à 3.50  |
| Choux-verts.....     | pièce  | 0.30 à 1.30 |
| Choux fleurs.....    | —      | 0.80 à 2.20 |
| Cresson.....         | paquet | 0.20 à 0.30 |
| Epinards.....        | kilog. | 0.80 à 1.20 |
| Endives.....         | —      | 2.30 à 3 »  |
| Navets.....          | —      | 0.80 à 1.40 |

|                              |        |              |
|------------------------------|--------|--------------|
| Navets.....                  | paquet | 0.25 à 0.40  |
| Oignons.....                 | kilog. | 0.80 à 1 »   |
| Oignons petits.....          | —      | 2.20 à 3.10  |
| Pommes de terre hollandaises | —      | 1.05 à 1.15  |
| » » ordinaires..             | —      | 0.80 à 1 »   |
| » » nouvelles..              | —      | 1.50 à 2.10  |
| Poirée ou blette.....        | paquet | 0.25 à 0.50  |
| Poireaux.....                | —      | 0.70 à 4.80  |
| Radis.....                   | —      | 0.35 à 0.50  |
| Raves.....                   | kilog. | 0.60 à 0.80  |
| Raves.....                   | paquet | 0.25 à 0.40  |
| Salades « laitues ».....     | pièce  | 0.25 à 0.50  |
| » « frisées ».....           | —      | 0.25 à 0.40  |
| » « scarolle ».....          | —      | 0.25 à 0.40  |
| Tomates.....                 | kilog. | 8 50 à 11.25 |
| Petits pois.....             | —      | 3 » à 9.50   |

## Fruits

|                          |        |             |
|--------------------------|--------|-------------|
| Bananes.....             | pièce  | 0.50 à 0.75 |
| Citrons.....             | —      | 0.15 à 0.40 |
| Dattes.....              | kilog. | 3 » à 6 »   |
| Mandarines « pays »..... | pièce  | 0.15 à 0.70 |
| Oranges « pays ».....    | —      | 0.20 à 0.70 |
| Poires ordinaires.....   | kilog. | 2 » à 4.75  |
| » de choix.....          | —      | 5.50 à 6.75 |
| » d'Amérique.....        | —      | 6.50 à 8.50 |
| Pommes ordinaires.....   | —      | 1.50 à 4.75 |
| » carles.....            | —      | 3.50 à 6 »  |
| » rainettes.....         | —      | 3 » à 8.50  |
| » d'Amérique.....        | —      | 5 » à 5.50  |
| Noix.....                | —      | 4.75 à 6 »  |

## Prix des Viandes de Boucherie et de Charcuterie

1<sup>re</sup> Qualité

## BŒUF

PRIX AU KILOGR.

## Bas Morceaux (pour pot-au-feu)

|                 |      |
|-----------------|------|
| Collet.....     | 5 »  |
| Poitrine.....   | 7 »  |
| Plate-côte..... | 10 » |
| Bavette.....    | 8 »  |
| Gîte-gîte.....  | 9 »  |

(pour bourguignon et mode)

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| Premier talon.....          | 13 » |
| Veine grasse, macreuse..... | 14 » |
| Dessus de côtes.....        | 12 » |

(pour rôtis et grillades)

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Bavette, basses-côtes..... | 16 » |
| Paleron.....               | 15 » |

## Morceaux de Choix (grillades et rôtis)

|                           |      |
|---------------------------|------|
| Entrecôtes.....           | 20 » |
| Tranche à bifteck.....    | 18 » |
| Faux-filet, rumsteck..... | 22 » |
| Filet entier.....         | 27 » |
| Filet milieu.....         | 30 » |

## VEAU

## Bas Morceaux (pour ragoût)

|                                      |      |
|--------------------------------------|------|
| Collet, jarret.....                  | 12 » |
| Poitrine, hautes-côtes, tendron..... | 13 » |

## Morceaux de Choix (pour grillades et rôtis)

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| Côtes 1 <sup>re</sup> ..... | 20 » |
| Côtes 2 <sup>me</sup> ..... | 18 » |
| Filet.....                  | 22 » |
| Quasi, noix.....            | 23 » |
| Escalopes.....              | 26 » |

## MOUTON

## Bas Morceaux (pour ragoût)

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Collet, hautes-côtes, poitrine..... | 7 »  |
| Epaule.....                         | 12 » |

## Morceaux de Choix (pour grillades et rôtis)

|  |      |
|--|------|
| Côtes 1 <sup>re</sup> , filet (côtes de), gigot raccourci... | 20 » |
| Côtes 2 <sup>me</sup> ou découvertes.....                    | 17 » |
| Gigot entier.....  | 16 » |

## CHEVAL

## Bas Morceaux (pour ragoût et daube)

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| Poitrine, plate-côte.....     | 3 à 6 » |
| Gîte-gîte, viande hachée..... | 6 »     |

PRIX AU KILOGR.

## Morceaux de Choix (grillades et rôtis)

|                 |           |
|-----------------|-----------|
| Tranche.....    | 11 »      |
| Entrecôte.....  | 10 à 12 » |
| Rumsteck.....   | 12 »      |
| Faux-filet..... | 13 »      |
| Filet.....      | 16 »      |

## PORC (viande fraîche)

## Bas Morceaux

|  |         |
|--|---------|
| Plate-côte, pieds, tête, couenne, pointe d'échine..... | 6 à 8 » |
|--|---------|

## Morceaux de Choix (grillades ou rôtis)

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| Filet, carré de côtes, échine..... | 15 à 17 » |
| Saucisse fraîche du jour.....      | 14 »      |

## SALAISONS

|                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| Poitrine et lard salés.....           | 12 à 14 » |
| Jambonneaux et plates-côtes salés.... | 8 à 11 »  |

## CHARCUTERIE CUITE

|  |           |
|--|-----------|
| Jambons, saucissons.....               | 24 à 30 » |
| Pâtés divers, cervelas, fromage tête.. | 15 à 18 » |
| Boudin choix.....                      | 8 »       |
| Andouillettes.....                     | 18 »      |

## Prix du Lait

Sans changement :

|                 |                   |
|-----------------|-------------------|
| En magasin..... | 1 fr. 60 le litre |
| A domicile..... | 1 fr. 80 »        |

## INFORMATIONS

Nous avons appris avec regret le décès de M. Charles-Nuthall Foreman, Consul Général de la Principauté à Londres.

M. C.-N. Foreman, qui avait antérieurement occupé les fonctions de Vice-Consul auprès de M. Crémieu-Javal, avait été, à la mort de celui-ci, appelé au poste de Consul Général par Ordonnance du 24 décembre 1922.

Dès qu'il a été avisé de la triste nouvelle, S. A. S. le Prince a fait adresser à la famille de M. C.-N. Foreman un télégramme de condoléances.

S. Exc. le Ministre d'Etat a également envoyé ses condoléances personnelles et celles du Gouvernement Princier.

La Fête de Bienfaisance organisée, sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince, par la Colonie Italienne, avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer, s'est déroulée avec un plein succès au milieu de la sympathie générale.

Jeudi matin vers 8 heures et demie, les deux « Explorateurs » *Luca Tarigo*, commandé par le Capitaine de frégate Leone Riccati di Ceva, et *Antonio da Noli*, commandé par le Capitaine de frégate Sesto Sestini, sont entrés dans les eaux territoriales et ont salué la terre de 21 coups de canon, tandis que le pavillon monégasque était hissé au grand mât du *Luca Tarigo*. La batterie de la Porte-Neuve a répondu coup pour coup et le drapeau italien a été arboré.

M. Ludovic Censi, Consul d'Italie, accompagné de M. Gabaldoni, Secrétaire-Gérant du Consulat, est monté à bord, en uniforme, pour saluer les Commandants qui lui ont présenté les Officiers.

Le Docteur Revelli, Secrétaire du Fascio de Monaco-Beausoleil, le Docteur Bosio, Président de l'Union Italienne, et les Dirigeants de la Colonie ont été reçus peu après.

A 11 heures, les Commandants, accompagnés des Commandants en second Fè d'Ostiani et Fontana, ont rendu sa visite au Consul d'Italie, puis, en sa compagnie, sont allés s'inscrire au Palais et ont fait une visite officielle au Gouvernement où ils ont été reçus par S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, à l'Evêché, au Cabinet du Prince où S. Exc. M. Henry Mauran leur a fait accueil et à la Mairie où M. Bernasconi les a salués au nom du Président du Conseil National et du Maire.

A midi, les Capitaines de frégate Riccati di Ceva et Sesto Sestini et M. Ludovic Censi, Consul, se sont

rendus au cimetière, accompagnés d'une Délégation des officiers et de l'équipage et des dirigeants des Groupements Italiens et ont déposé une couronne de laurier au pied du Monument aux Morts de la Guerre.

A une heure de l'après-midi, le Consul d'Italie et M<sup>me</sup> Censi ont offert un déjeuner intime en l'honneur des Commandants et principaux Officiers de la Marine Royale.

A quatre heures, les Officiers italiens ont été reçus au Bureau Hydrographique International dont les Directeurs leur ont fait les honneurs.

Une réception, à laquelle assistaient le Consul et M<sup>me</sup> Censi, les Présidents et les Membres dirigeants des Associations Italiennes, a été offerte à la Casa Italiana. Y avaient été conviés les Officiers et une Délégation de l'équipage. Des rafraîchissements ont été offerts. Puis le Docteur Bosio, Président de l'Union Italienne, a pris la parole pour saluer les Représentants de la Marine Royale. Le Capitaine de frégate Riccati di Ceva lui a répondu en termes éloquentes.

En l'honneur des marins italiens, la Municipalité a fait pavoiser les quais aux couleurs monégasques et italiennes et les a fait illuminer le soir durant tout le séjour des deux navires. Elle a, comme d'usage, fait parvenir à bord une certaine quantité de vin pour les équipages.

Vendredi à 11 heures, la Municipalité a reçu, à la Mairie, les Commandants des deux navires et une délégation d'Officiers, le Consul d'Italie et le Secrétaire-Gérant du Consulat, les Docteurs Revelli et Bosio.

En l'absence du Maire, retenu par une légère indisposition, les honneurs de la réception ont été faits par MM. Jioffredy, Bernasconi et Bergeaud, Adjoint.

Le Docteur Henri Settimo, Président du Conseil National, assistait à la réunion.

Un discours de bienvenue a été prononcé par M. Jioffredy. Le Capitaine de frégate Riccati di Ceva, dans une heureuse improvisation, a porté un toast déferent à S. A. S. le Prince et à la Famille Princière et a levé son verre en l'honneur du Gouvernement, des Elus et de la population monégasque.

Les hôtes de la Municipalité ont ensuite été invités à s'approcher du buffet somptueusement servi et, avant de se retirer, à signer le livre d'or.

A midi moins le quart, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, a rendu aux Commandants des deux navires la visite qu'ils lui avaient faite la veille. Son Excellence a été reçue avec les honneurs réglementaires et saluée, à son départ, de 13 coups de canon.

A 13 heures, le Commandant du *Luca Tarigo* a reçu à déjeuner à son bord le Consul et les Présidents des Associations Italiennes.

Dans l'après-midi, S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire Henry Mauran, Conseiller Privé, Secrétaire d'Etat et Directeur du Cabinet du Prince, a également fait visite aux Officiers italiens.

A cinq heures du soir, le Consul d'Italie et M<sup>me</sup> Censi, et les Officiers de la Marine Royale ont assisté à une conférence-concert donnée dans la Salle du Quai de Plaisance par le compositeur Vincenzo Davico avec le concours de M<sup>me</sup> Lily Jessua, cantatrice, et de M. Amédée Borghini au piano d'accompagnement.

Le musicien savant et inspiré qu'est M. Davico a parlé de « l'âme italienne à travers la chanson ». Ce fut une causerie pleine de charme et nourrie de la plus sérieuse érudition. Elle fut écoutée avec le plus vif intérêt et chaleureusement applaudie. Les bravos ne furent pas ménagés non plus à la remarquable interprète qui dut bisser plusieurs morceaux et à qui une corbeille de fleurs fut offerte.

Le Docteur Bosio, Président de l'Union Italienne et M. Jantet, Président du Comité France-Italie, prononcèrent d'éloquentes allocutions.

Dans l'assemblée, on notait, en dehors des personnalités déjà citées : le Conseil de Direction et les Membres du Comité France-Italie, le Secrétaire du Fascio, le Président, les Membres du Conseil d'Administration, les Présidents des Associations Italiennes et Etrangères, les Représentants des Colonies ; S. Exc. M<sup>r</sup> Rivière, Evêque ; S. Exc. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de

France; M. Roussel-Despieres, ancien Secrétaire d'Etat; M<sup>me</sup> Jorck et le Consul de Danemark; M. Bouvier, Consul de Belgique; M. Natta, Consul de Monaco à Vintimille; MM. Monin et Bourbonnais, Adjoint au Maire de Beausoleil; Bernini, Agent Consulaire à Beausoleil; la famille Davico, etc.

Le soir, S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Bouilloux-Lafont ont donné, au Palais du Gouvernement, un dîner en l'honneur des Officiers de la Marine Italienne.

On notait, parmi de nombreux invités: S. Exc. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, le Consul d'Italie et M<sup>me</sup> Censi, la Comtesse de Baciocchi, le Chef d'Escadrons Millescamp, Aide de Camp de S. A. S. le Prince, M. Keller, Consul de France.

Samedi matin, les Commandants des deux « Explorateurs » et les Officiers ont visité le Musée Océanographique. Ils ont été reçus par M. le Docteur Richard, Membre Correspondant de l'Institut de France, Directeur du Musée, entouré de ses assistants, MM. Sirvent et Oxner.

Du Musée, ils se sont rendus au Palais Princier pour la réception dont on a pu lire la relation à la première page de ce journal.

Dans l'après-midi, ils ont reçu la visite à bord de S. Exc. M<sup>gr</sup> Rivière, Evêque de Monaco; du Docteur Settimo, Président du Conseil National, et de MM. Jioffredy, Bernasconi et Bergeaud, Adjoint, représentants le Maire, retenu par son état de santé.

La représentation de gala donnée sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince et avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer au profit de la Caisse de Secours du Comité de Bienfaisance, a eu lieu le soir, à 8 heures et demie, dans la salle de l'Opéra.

S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. la Princesse Antoinette ont été salués à leur arrivée par M. Ludovic Censi, Consul d'Italie, le Docteur Bosio, Président de l'Union Italienne, les anciens Présidents et les Dirigeants des Associations Italiennes. Un programme sur parchemin a été remis à Son Altesse Sérénissime.

A l'entrée du Souverain, toute l'assistance se lève et se tourne vers la loge princière pendant que l'orchestre fait entendre l'*Hymne Monégasque* et l'*Hymne National Italien*.

Le Prince prend place sur le devant de la loge ayant à sa droite S. A. S. la Princesse Antoinette et à sa gauche, M<sup>me</sup> Ludovic Censi. On remarquait ensuite: M. Censi, Consul d'Italie; le Commandant Riccati di Ceva; S. Exc. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France; la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais; M<sup>me</sup> Henry Mauran; le Commandant Sesto Sestini; le Général Visconti-Prasca; le Commandant Fè d'Ostiani; le Commandant Fontana; M<sup>me</sup> Bernis et le Colonel, Commandant Supérieur de la Force Publique; S. Exc. M. Henry Mauran; Miss Wanstall; le Commandant Millescamp et le Docteur Loüet.

S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Bouilloux-Lafont recevaient dans leur loge: le Lieutenant de vaisseau Cavicchia Scalamonti; le Colonel Coltroni; le Président de l'Union Italienne et M<sup>me</sup> Bosio; le Consul Général de Monaco à Budapest et M<sup>me</sup> Walder de Buzsak; M<sup>me</sup> Sarfati.

La loge de la Municipalité était occupée par le Maire de Monaco et M<sup>me</sup> Louis Aurégia; le Premier Adjoint et M<sup>lle</sup> Laure Jioffredy; le Vice-Consul d'Italie à Nice, M. Dostrobél; M. Bernini, Agent Consulaire d'Italie à Beausoleil; le Capitaine du Génie Naval, Mario Maudina; le Lieutenant Vittorio Concialini; le Colonel Falchi.

Une très nombreuse et très élégante assistance emplissait la vaste salle décorée pour la circonstance de faisceaux de drapeaux italiens et monégasques.

Le programme comportait la représentation de la *Manon Lescaut* de Puccini. Cette œuvre, rarement jouée en France et dont c'était la première représentation à Monte-Carlo, a été admirablement interprétée par M<sup>me</sup> Dalla-Rizza, MM. Luccioni, Doubrowsky et Marvini. Les chœurs dirigés par M. de Sabata et l'orchestre sous la conduite de M. La Rotella ont

été à la hauteur de leur réputation. Les décors de M. Visconti ont été fort admirés.

Après la représentation, un bal des plus animés s'est ouvert au Café de Paris. Les danses, interrompues par de brillantes attractions, se sont poursuivies jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Dimanche, la messe a été célébrée à bord par le R. P. Arici. S. Exc. M<sup>gr</sup> Rivière, accompagné du Chanoine Chavy, Vicaire Général, y assistait. Parmi les fidèles, en dehors des Officiers et des Equipages, on remarquait: M<sup>me</sup> Maurice Bouilloux-Lafont et M<sup>me</sup> Ludovic Censi, le Consul d'Italie, le Président de l'Union Italienne, le Secrétaire du Fascio et les Présidents des Associations Italiennes.

A 11 h. 30, S. A. S. le Prince, accompagné du Commandant Millescamp, s'est rendu à bord. Une salve de 21 coups de canon a commencé à retentir à bord de l'*Antonio da Noli*, au moment où le Souverain est sorti du Palais. En même temps, les deux navires ont arboré le pavillon monégasque.

A sa descente de voiture, le Prince a été salué par les Commandants des deux navires et par le Consul d'Italie. Après que les Officiers lui eurent été présentés, il est passé devant le front des équipages et a gagné le carré des Officiers où un vin d'honneur lui a été offert. Son Altesse Sérénissime a quitté le *Luca Tarigo* vers midi. Les honneurs lui ont été rendus comme à son arrivée, une nouvelle salve de 21 coups de canon a été tirée et les équipages ont poussé les hurrahs réglementaires.

Dans l'après-midi, à 2 heures et demie, la Musique Municipale, sous la direction de son chef, M. Jean Gautier, a exécuté un programme de musique italienne. L'*Hymne Monégasque* a été joué au début du concert et l'*Hymne Italien* à la fin.

A 4 heures, un thé dansant était offert par la Colonie, dans la salle de restaurant du Café de Paris. Un buffet somptueux, des danses animées, une tombola abondamment pourvue de lots de valeur, de charmantes attractions réalisées uniquement par les enfants des jeunesses italiennes, assurèrent le succès de cette réunion, que le Consul d'Italie et M<sup>me</sup> Censi honoraient de leur présence et à laquelle assistaient la plupart des notabilités de la Principauté.

A 21 heures, les salons de l'Hôtel Bristol ont été le cadre d'un bal offert en l'honneur des marins et des volontaires de l'Afrique Orientale.

Le lendemain lundi, les Commandants et Officiers ont visité les Jardins Exotiques qui leur avaient été gracieusement ouverts par la Municipalité.

Dans l'après-midi, ils ont offert un thé-dansant qui devait avoir lieu à bord, mais qui, en raison d'un assez fort vent d'ouest, a été donné à l'Hôtel Bristol. Les honneurs étaient faits par les Officiers des deux « Explorateurs » italiens. Le Consul d'Italie et M<sup>me</sup> Censi, les personnalités de la Colonie Italienne, les Autorités et notabilités de Monaco y assistaient.

D'autre part, les marins italiens se sont rencontrés au terrain des Moneghetti avec une sélection de l'Union Sportive Italienne pour un match amical de foot-ball.

Les deux navires ont quitté le port de Monaco, mardi matin vers 10 heures, et ont rejoint la base navale de la Spezzia.

#### SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

La conférence de mercredi dernier sur l'Agression Riffaine de 1925 fut particulièrement intéressante. Le conférencier était M. Paul de La Magdeleine, lauréat de l'Académie Française, qui a vécu plus de quatre années au Maroc et a pris part, comme officier, à tous les combats qui se sont déroulés au nord de l'Ouergha; il y fut même grièvement blessé d'une balle en pleine poitrine. Aussi l'assistance était-elle nombreuse pour écouter le valeureux officier au beau talent de conférencier et d'écrivain.

Il nous exposa les causes de l'Agression Riffaine, l'évacuation des postes du Haut et du Moyen Ouergha, la collaboration de la France et de l'Espagne, la tactique d'Abd-El-Krim. Il décrivit la région fortifiée de l'Ouergha et montra la faiblesse de nos effectifs. Il continua enfin par les récits des épisodes sanglants vécus par nos

petits postes encerclés et termina par le rôle du Maréchal Lyautey.

« L'œuvre du Maréchal, dit-il en substance, œuvre « politique, militaire, morale, économique, a sauvé notre « pays d'un désastre sans précédent; elle a permis la « victoire d'aujourd'hui.

« A quoi est dû le salut de Fez, sinon au prestige du « Résident Général? Quelle a été l'âme de la résistance « avec des effectifs manifestement inférieurs et insuffisants?

« Il faut le répéter, c'est l'œuvre du Maréchal qui a « sauvé notre pays d'un désastre. De tout notre cœur « nous lui rendons hommage. »

Un beau film sur la guerre du Maroc a clôturé cette séance, qui a permis aux auditeurs d'assister aux opérations de guerre dans le Riff et leur a permis de se rendre compte de ce qu'a été cette lutte acharnée contre un ennemi fanatique aussi redoutable et ce qu'ont été les souffrances endurées par nos troupes dans un pays aussi vaste et aussi accidenté.

L'auditoire, captivé par cette conférence si vivante et si documentée, ne ménagea pas ses applaudissements au cours de la conférence comme à la péroraison.

La Cour d'Appel, dans son audience du 15 février 1937, a rendu l'arrêt ci-après:

Appel, par le Ministère Public du Jugement du Tribunal Correctionnel du 2 février 1937, qui a condamné E. R., ex-garçon de café, né le 1<sup>er</sup> avril 1901, à Constantinople (Turquie), sans domicile fixe, à vingt-quatre heures de prison pour vagabondage; quinze jours de prison et 16 francs d'amende pour violation de domicile (avec confusion des peines). — Arrêt modificatif: quinze jours de prison pour vagabondage; deux mois de prison et 16 francs d'amende pour violation de domicile; prononcé la confusion des peines.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 16 février 1937, a prononcé les jugements ci-après:

C. K., garçon de café, né vers 1907, à Serguise. Commune de Chellala (Algérie), sans domicile fixe: dix mois de prison et 100 francs d'amende, pour vol et tentative de vol.

N. R.-A., se disant comptable, né le 25 octobre 1902, à Paris (18<sup>e</sup>), domicilié à Paris: deux ans de prison et 2.000 francs d'amende (par défaut) pour escroquerie.

## LA VIE ARTISTIQUE

### REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

#### Salomé

Le *Salomé* de Richard Strauss est une œuvre de haute et fière musicalité, dont on ne se permettrait pas de discuter la supériorité. Le beau, fort et compliqué talent du musicien s'exprime et resplendit à toutes les pages de la partition avec une maîtrise à ce point poussée à l'excès qu'elle trouble et déconcerte. Mais autant la magnificence travaillée de la musique est éclatante, autant est puissante la splendeur de son tourment, autant tout, dans cette musique, est d'exécution magistrale et incroyable, autant les péripéties du canevas, brodé sur la légende de Johanan, le fougueux ascète vivant au temps de Tibère, sont pénibles à suivre, pour ne pas dire plus. L'idée maladivement sadique, introduite dans la sévère légende, l'insulte et l'avilissement. Dans l'*Hérodiade*, mise en notes par Massenet, déjà, Jean ou Johanan, édulcoré et affadi, joue un rôle assez inattendu, transformé qu'il est en ténor suçant des romances, les yeux au ciel et la main sur le cœur. Evidemment ce sont là jeux de librettistes. Est-ce une raison pour ne pas convenir que Johanan est sujet à de singuliers avatars et que les aventures bizarres ne lui manquent pas?

Pourquoi, pour des expériences scéniques, choisir, de préférence à tant d'autres personnages fameux, l'austère et sauvage précurseur de Jésus? Inutile de

chercher à expliquer semblable mystère. D'ailleurs, tout mystère qui s'explique n'est plus un mystère.

Si accaparé, si transporté que l'on soit par les nombreuses, originales et hautaines beautés qui illuminent la musique de Richard Strauss, cette Salomé, folle de curiosités malsaines, n'ayant qu'une idée : baiser la bouche de Johanan, et qui colle ses lèvres frémissantes de désir sur les lèvres livides du précurseur décapité, dont elle manie la tête sanglante, en proie à l'extase des lubriques jouissances, cette Salomé est simplement révoltante. Et il faut que le Tétrarque Hérode Antipas possède une inconcevable dose de patience pour que le dégoût et l'horreur ne le poussent pas, plus tôt, à ordonner le massacre de la Goule, qui, pendant un temps d'une longueur interminable, étale audacieusement sous ses yeux le plus répugnant des spectacles.

Le personnage de Salomé n'est pas ce qu'on peut appeler un personnage facile à incarner. Il a des exigences propres à décourager les meilleures volontés et le plus grand courage.

Il faut pour aborder ce rôle constamment tendu, avec chance de succès, posséder un tempérament, une voix et un talent que toutes les chanteuses ne possèdent pas toujours.

Mlle Lily Djamel a tenu le rôle en artiste compréhensive et expressive, ardemment convaincue, ambitionnant d'en rendre les divers aspects et y réussissant souvent. En dépit de quelques exagérations de mimique dont elle ne peut tarder à se débarrasser, Mlle Lily Djamel eut de superbes moments. Les plus chaudes félicitations lui sont dues. MM. Lafont, Dorlini, Pujol et Mlle Louise Schirman chantaient les principaux rôles de l'ouvrage-typé de M. Richard Strauss. Le décor de Visconti fut un émerveillement des yeux. Et le nouveau chef d'orchestre, M. Wolfes, s'avéra plein de zèle, d'attention intelligente, et, assurément, non dénué de savoir, de souplesse et de talent.

Salomé réussit bruyamment.

#### Le Rêve d'un Collectionneur

Ce Rêve d'un Collectionneur n'a rien de compliqué, ni dans sa conception, ni dans sa réalisation.

Ce n'est pas la mise en lumière scénique du désir de la toile, de la statue, du meuble, du bibelot rare, du chef-d'œuvre inconnu, après quoi l'on soupire la nuit et le jour, qui tend l'esprit vers un seul but et fait tout céder à une unique ambition.

Ce n'est pas le rêve de l'impossible et fantastique trouvaille que Balzac appelle la *Peau de Chagrin*.

Ce n'est pas le rêve que décrit si délicieusement Théophile Gautier dans la nouvelle ayant pour titre : *Omphale*.

Non : Le Rêve d'un Collectionneur de la façon de M. Ergé (R. G.) est bonnement le rêve que fait un brave collectionneur-amateur, — rentrant, après souper, en son logis abondamment fourni d'œuvres d'art, — de voir vivre, danser et gigoter les personnages de ses tableaux, ses statues, etc.

Comme ce Collectionneur, pas bête, sait à qui il faut s'adresser quand on veut voir accomplir ses souhaits, il n'hésite pas à demander à une statue de Jupiter, se trouvant là par hasard, d'accueillir favorablement sa requête et de réaliser son rêve. Ce que le maître souverain des dieux se garde bien de refuser, comme vous pensez.

Le Collectionneur, confortablement étendu sur un canapé, s'est à peine endormi qu'immédiatement Jupiter se lève, brandit sa foudre, laquelle, en la circonstance, ne foudroie personne, mais anime tout le monde. Alors, c'est à croire que l'on est au second acte de *Coppélia*.

Toutefois, comme au temps des dieux de l'Olympe, Vaucanson, et pour cause, n'avait pas inventé ses ingénieuses mécaniques permettant de faire mouvoir les automates, c'est sans avoir recours au moindre ressort que les statues quittent leurs attitudes figées, que les dames et hommes des tableaux se défriquent, s'étirent et descendent de leurs cadres, que singes et négrillons, errant sur les meubles, se mettent à gambiller, qu'un Marquis effarouche, puis apprivoise une Diane potelée et que chacun, atteint de dansomanie, tourbillonne, bondit, se livre à de fastueux entrechats, à de copieux jetés-battus, folichonne sur les pointes, s'envole, retombe, se groupe, se disperse...

Quand Tanagra, Marquis et Marquise, Moine enluminé, Hercule, Diane, singe, seigneurs du « Départ pour Cythère », femmes à crinolines second Empire de Winterhalter, boyards et moujiks de Makowsky, arabes et moukères de Diaz se sont suffisamment trémoussés et en ont pris à la limite de leur contentement, le chant du coq, qui chasse les revenants et détruit les fantasmagories, remet tout et tous en place. Jupiter lui-même, sa terrible foudre à la main, se fixe sur son siège, repris par

le frigide et immobile ennui inhérent aux statues. Le calme et le silence règnent où tout était bruit, mouvement, ronds de jambes, sauts et pirouettes.

Le Collectionneur n'ayant vraiment plus de valable raison pour prolonger son sommeil, se réveillant émerveillé de ce qu'il a vu qu'il estime n'avoir rien de mieux à faire que de s'aller coucher, non, peut-être, sans nourrir, *in petto*, l'intention de redemander au Fils de Saturne de lui procurer encore une nuit d'un intérêt aussi captivant que celle dont il lui fit l'insigne faveur de le gratifier. Car lorsqu'on est assoiffé d'impressions grandioses, on n'a pas toujours la sagesse de savoir limiter ses ambitions.

Il est superflu de noter qu'à l'instant précis où le Collectionneur va au lit, la toile tombe.

Le Rêve du Collectionneur, en sa simplicité voulue, a le don de distraire, sans fatiguer l'esprit et sans trop violemment surmener l'attention. Sa fantaisie bon enfant et sans surprise n'est pas déplaisante.

En ses premières mesures la musique n'est point indifférente. Seulement, le compositeur s'étant probablement fait la réflexion que le sérieux ne convient guère à un ouvrage de caractère léger et n'affectant pas de vastes prétentions, s'abandonna au démon charmant de la facilité. Et voilà pourquoi les aimables fredons et les airs de dansé d'allure singulièrement aisée, orchestrés sans recherches d'originalité exorbitante, se succèdent le plus gentiment du monde.

Dans le Rêve du Collectionneur, d'autorité, le dialogue et le chant cèdent le pas à la danse. Celle-ci triomphe même si complètement, qu'il est permis d'affirmer que la conception scéniquement musicale de M. Ergé a tous les droits de revendiquer une large part des honneurs qui sont dûs au ballet.

Adroitement présentée et d'arrangement heureux, l'œuvre nouvelle fut défendue louablement par MM. Marvini, Lafont, Pujol, Schwesoff, Plasse, Boston et Mmes Dranèze, Kirsanova, etc. M. Scotto conduisait l'orchestre.

Les applaudissements ne chômèrent pas un instant au cours de la soirée. A la fin, l'enthousiasme des spectateurs se manifesta par d'étourdissantes acclamations.

A. C.

#### DANS LES CONCERTS

Le mercredi 17 février, le programme du « Grand Concert » se composait de l'*Ouverture des Noces de Figaro* de Mozart, de la *Symphonie n° 4 en Mi mineur* de Brahms, de la *Bacchanale de Tannhäuser* de Wagner et de la *Mer* de Debussy.

Un chef d'orchestre, encore peu connu, ici, M. Sidney Beer, assumait l'honneur de diriger ces pages, non certes inédites.

Pour avoir été jugé digne de faire figure au pupitre de chef d'orchestre après un maître de la valeur de M. Henri Rabaud, il faut nécessairement que M. Beer ne soit pas le premier dirigeant venu. Pourtant, si talentueux qu'il paraisse, il n'y a pas apparence qu'il fasse oublier, de si tôt, Toscanini et Paul Paray.

M. Beer a de l'allant, de l'assurance et, à n'en pas douter, du mérite. Mais, Dieu du Ciel ! avec quelle rapidité il conduit le Mozart ! Est-ce absolument indispensable d'aller d'un train d'enfer pour mettre en délicieux relief les divines grâces de la musique mozartienne ?

Constatons qu'il nous est arrivé parfois d'entendre exécuter sinon mieux, du moins tout autrement, la *Bacchanale de Tannhäuser*. Et demandons-nous si nous étions dans les dispositions qu'il fallait pour apprécier à leur prix les particuliers raffinements de délicatesse de l'interprétation de la *Mer* de Debussy ?

Au « Grand Concert » du vendredi 19 février, M. Sidney Beer dirigea la *Symphonie n° 41 en Ut* (Jupiter) de Mozart, la deuxième suite d'orchestre tirée de *Daphnis et Chloé* (ballet) de Ravel et accompagna le *Concerto n° 2 en Si bémol* (pour piano et orchestre) de Brahms. Dans l'interprétation de ces diverses compositions M. Beer confirma avec autorité l'impression qu'il avait produite au « Grand Concert » précédent. Les applaudissements ne lui manquèrent pas davantage le vendredi que le mercredi.

Un pianiste très apprécié et très admiré, M. Walther Giesecking, naguère chaleureusement fêté à Monte-Carlo, se fit grandement et longuement applaudir en jouant le *Concerto* de Brahms, lequel n'est pas à la portée des ordinaires pianistes. M. Walther Giesecking est par excellence un pianiste énergique. Il déploie, à certains moments, une force de nature à inspirer de sérieuses craintes pour la solidité de l'instrument sur lequel il opère.

Heureusement, il a aussi des douceurs et des douceurs exquises. Cet artiste aux brillantes et supérieures quali-

tés, procède volontiers par brusques oppositions. Le clavier n'a pas de secrets pour lui. Et c'est en maître qu'il le courrouce ou l'attendrit et le poétise.

M. Giesecking exécuta aussi remarquablement que magistralement le terrible et interminable *Concerto* de Brahms.

Le public le combla de bravos, d'ovations et de rappels. Les morceaux qu'il joua, en *bis*, précipitèrent l'auditoire dans d'indicibles convulsions de plaisir.

A. C.

### SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

#### AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le Mardi 20 Avril 1937, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; Quitus à donner aux Administrateurs ;
- 4° Application des bénéfices, s'il y a lieu ;
- 5° Ratification de nominations d'Administrateurs ;
- 6° Délégation pour l'exercice 1937-1938 ;
- 7° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 8° Ratification de Conventions diverses et de cessions de droits de propriété ;
- 9° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 10° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Les dépôts de titres devront être effectués auprès de banques, agents de change ou notaires, suivant les modes et dans les conditions prévus aux Statuts.

MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant (cent actions ou l'équivalent en cinquièmes), soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se grouper, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Déposer leurs titres dans les caisses d'une banque, d'un agent de change ou d'un notaire qui les immobilisera jusqu'au lendemain de l'Assemblée ;

2° Remettre leur pouvoir à la banque, à l'agent de change ou au notaire dépositaire qui l'acheminera au siège social après avoir régularisé le dépôt ou adresser directement au siège social ce pouvoir avec le récépissé de dépôt des titres.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société, à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 10 Avril, pour en permettre l'arrivée au siège social dans les délais statutaires.

JETONS DE PRÉSENCE. — Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés à l'Assemblée réunissant le quorum.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN  
Docteur en Droit, notaire,  
2, rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco.

**PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES**

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix février mil neuf cent trente-sept, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le onze février même mois, vol. 253, n<sup>o</sup> 19, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général de la Principauté de Monaco.

M<sup>me</sup> Marie-Jeanne MIEGGE, sans profession, demeurant « Villa Carmen », n<sup>o</sup> 7, rue Saige, à Monaco-Condamine (Principauté de Monaco), veuve, en premières noces, non remariée, de M. Gaston VIAL, a acquis de :

1<sup>o</sup> M. Valentin MORAGAS-MANZANARES, ancien avoué à Barcelone (Espagne), demeurant et domicilié « Villa Carmen », n<sup>o</sup> 7, rue Saige, à Monaco-Condamine ;

2<sup>o</sup> Et M<sup>lle</sup> Carimen CERBALLS-FERRAN, célibataire majeure, sans profession, demeurant et domiciliée également « Villa Carmen », n<sup>o</sup> 7, rue Saige, à Monaco-Condamine.

Un immeuble dénommé « Villa Carmen », situé à l'angle de la rue Saige et de la rue des Açores, à Monaco-Condamine, ayant antérieurement son entrée n<sup>o</sup> 11, rue des Açores, et actuellement, n<sup>o</sup> 7, rue Saige, élevé sur caves d'un rez-de-chaussée et de trois étages, ensemble le terrain sur lequel il repose et qui en dépend, d'une superficie approximative de cent quatre-vingt-trois mètres carrés, cadastré n<sup>o</sup> 325 p., Section B, plus amplement désigné au dit acte.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de deux cent soixante-quinze mille francs, ci ..... 275.000 frs.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'Etude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-cinq février mil neuf cent trente-sept.

Pour extrait :  
(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 22 février 1937, M. Louis BORDERO, commerçant, demeurant à Monaco, 13, rue de la Turbie, a cédé à M<sup>me</sup> Marguerite VIGLIONE, épouse de M. Ernest CAMILLA, sans profession, demeurant à Monaco, 43, rue Grimaldi, le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, épicerie et comestible, vente de pâtes fraîches, consommation sur place du thé, du café au lait et du chocolat, fabrication et vente à emporter des glaces et sorbets et des liqueurs à emporter, situé à la Condamine, 13, rue de la Turbie, ainsi que le matériel d'une cabine située au marché de Monaco, servant de succursale au fonds de commerce sus-désigné.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 25 février 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> Auguste SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le 15 février 1937, M. Roger-Edmond COUPE, demeurant à Monte-Carlo, 22, boulevard d'Italie, a cédé à M. François RIVA, employé d'administration, et M<sup>me</sup> Léonie PECCIANI, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, 8, avenue Saint-Michel, le fonds de commerce de librairie papeterie, cartes postales et maroquinerie, qu'il exploitait à Monte-Carlo, 22, boulevard d'Italie.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 25 février 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 16 février 1937, M. Philippe GODFRAY, propriétaire, demeurant à Monte-Carlo, 42, boulevard des Moulins, a cédé à M. Jean-Vincent, dit Emile REVELLI, tailleur, demeurant à Beausoleil, 13, boulevard du Midi, le fonds de commerce de bonneterie de luxe, robes et tricots de sports, situé à Monte-Carlo, 42, boulevard des Moulins.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 25 février 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE « LA TRANSACTION »  
M<sup>me</sup> SAQUET-MONTEDONICO, Propriétaire  
Tél. : 011-31 - 11, rue Grimaldi, Monaco

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Par acte sous seing privé, du 16 février 1937, enregistré, M. Henri BARTHELEMY, entrepreneur de transports, demeurant à Monte-Carlo, 8, avenue Saint-Michel, a cédé à M. Jean-Baptiste CRUCIANI, employé de commerce, demeurant à Beausoleil, rue des Ecoles, un fonds de commerce d'Entreprise de Transports en Commun que le vendeur exploite sous le nom d'Entreprise des Cars Barthelemy, à Monaco, sur la ligne Nice-Monte-Carlo-Nice.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Agence « La Transaction », M<sup>me</sup> Saquet-Montedonico, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 25 février 1937.

AGENCE « LA TRANSACTION »  
M<sup>me</sup> SAQUET-MONTEDONICO, Propriétaire  
Tél. : 011-31 - 11, rue Grimaldi, Monaco

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Par acte sous seing privé, du 12 février 1937, enregistré, M. Frédéric TIRABOSCHI, entrepreneur de transports, demeurant à Monte-Carlo, 3, rue des Violettes, a cédé à M. Jean-Baptiste CRUCIANI, employé de commerce, demeurant à Beausoleil, rue des Ecoles, un fonds de commerce d'Entreprise de

Transports en Commun que le vendeur exploite sous le nom d'Entreprise des Cars Tiraboschi, à Monaco, sur la ligne Nice-Monte-Carlo-Nice, avec vente des billets dans un local, Galerie Charles-III, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Agence « La Transaction », M<sup>me</sup> Saquet-Montedonico, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 25 février 1937.

OFFICE FONCIER

1, Boulevard des Moulins — Monte-Carlo

**Cession de Part Indivise de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé, fait en triple, à Monaco, le 11 février 1937, enregistré, M. Louis-François PAUL, employé, demeurant à Monaco, boulevard de Belgique, n<sup>o</sup> 27, a cédé à M. Laurent MONTERASTELLI, plombier-zingueur, demeurant à Monte-Carlo, rue des Boules, n<sup>o</sup> 13, la moitié indivise lui appartenant (l'autre part étant déjà la propriété de l'acquéreur) dans un fonds de commerce de plomberie-zinguerie, vente d'appareils sanitaires, de cuisine et de chauffage avec atelier de réparations, exploité à Monte-Carlo, rue des Boules, n<sup>o</sup> 13.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds de commerce sus-désigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la seconde insertion.

Monaco, le 25 février 1937.

**Dissolution d'Association en Participation**

Suivant acte sous seing privé, fait en double, à Monaco, le 20 janvier 1937, enregistré, MM. Louis-François PAUL et Laurent MONTERASTELLI, tous deux domiciliés à Monaco, ont dissous à compter du même jour, l'association en participation formée entre eux, aux termes d'un écrit sous seing privé, du 18 juillet 1936, enregistré, pour l'exploitation en commun, d'un fonds de commerce de plomberie-zinguerie, vente d'appareils sanitaires, de cuisine et de chauffage avec atelier de réparations, situé à Monte-Carlo, rue des Boules, n<sup>o</sup> 13.

La liquidation de cette association sera faite conjointement par les intéressés.

Pour extrait et mention :

PAUL et MONTERASTELLI.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco

**SOCIÉTÉ DE GESTION MOBILIÈRE**  
(SOGEMO)

Société Anonyme Monégasque au Capital de 1.100.000 francs  
Siège social : 41, boulevard des Moulins, Monte-Carlo

Le 25 février 1937, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés Anonymes ;

Les expéditions des actes suivants :

1<sup>o</sup> Des Statuts de la Société Anonyme Monégasque dite Société de Gestion Mobilière en abrégé SOGEMO établis par acte reçu en brevet par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, le onze janvier mil neuf cent trente-sept et déposés, après approbation, aux minutes du dit notaire, par acte du trente janvier mil neuf cent trente-sept ;

2<sup>o</sup> De la déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le Fondateur, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, le vingt février mil neuf cent trente-sept, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs dûment certifiée par le Fondateur ;

3° De la délibération de l'Assemblée Générale constitutive des Actionnaires de la dite Société, tenue à Monaco, le vingt février mil neuf cent trente-sept, et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du dit notaire, par acte du même jour.

La dite Assemblée ayant, en outre, fixé le siège social à Monte-Carlo, 41, boulevard des Moulins.

Monaco, le 25 février 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

### SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE GESTION

Société Anonyme Monégasque au Capital de 200.000 francs  
Siège Social : Villa Radieux, 24, boulevard d'Italie, Monte-Carlo

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, pour le samedi 13 mars 1937, à 11 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

« Addition, à l'article 6 des Statuts, d'un alinéa « prévoyant un second cas de libération anticipée « des actions. »

Le Conseil d'Administration.

### CRÉDIT MOBILIER DE MONACO (Mont-de-Piété)

#### VENTE

Il sera procédé le **Mercredi 10 Mars 1937**, au siège social, 15, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant les Mois d'**Avril, Mai et Juin 1936**, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

### GRANDS RÉSEAUX DE CHEMINS DE FER FRANÇAIS

#### VISITEZ L'ALGÉRIE À BON COMPTE.

Un voyage plein d'attrait et d'imprévu dans un pays de rêve, à l'époque la plus favorable et à un prix très réduit, voilà ce qui vous est offert par les Grands Réseaux de Chemins de Fer Français.

En effet, à l'occasion de fêtes indigènes organisées à Touggourt, la *Perle du Désert*, point de départ de délicieuses excursions, des billets spéciaux d'aller et retour, valables 20 jours, avec gratuité du retour, sont délivrés du 23 mars au 2 avril 1937, par leurs principales gares pour Port-Vendres ou Marseille.

Pour voyager gratuitement au retour, une seule formalité est à remplir : le coupon doit être visé par le Syndicat d'Initiative de Touggourt.

### Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

#### DEUXIÈME FOIRE DE NICE

A l'occasion de la 2<sup>me</sup> Foire qui doit avoir lieu à Nice, du 13 au 28 février 1937, la Compagnie des Chemins de Fer P.-L.-M. délivrera, en toutes classes, les 13 et 14, 20 et 21, 27 et 28 février 1937, des billets aller et retour à prix réduits (réduction de 50 %) aux Conditions des Dispositions Diverses — Titre IV.

Ces billets utilisables dans tous les trains du service régulier, dans les mêmes conditions que les billets ordinaires, seront délivrés pour Nice, par toutes les gares situées sur les sections de ligne de :

Marseille à Nice ; Vintimille à Nice ; Breil à Nice par Sospel ; Cannes à Grasse ; Les Arcs à Draguignan ; Aubagne à la Barque ; Carnoules à Gardanne ; Aix-en-Provence inclus à Marseille via Septèmes ; La Pauline aux Salins d'Hyères.

Ces billets comportent une réduction de 50 % sur chacun des trajets simples d'aller et retour.

Les enfants de 3 à 7 ans paient la moitié des prix ainsi fixés.

Le voyage de retour devra s'effectuer, au plus tard, par les derniers trains partant de Nice, dans la journée du :

15 février pour les billets délivrés les 13 et 14 février ;  
22 février pour les billets délivrés les 20 et 21 février ;  
1<sup>er</sup> mars pour les billets délivrés les 27 et 28 février.

Ces billets ne comportent pas la faculté d'arrêt en cours de route.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

**10 frs + 15 frs = 15 frs ?**

Comment ? Lisez l'Offre  
que vous fait ci-dessous

### VIE A LA CAMPAGNE

La Revue pratique avant tout par le Texte et par l'Image des Travaux, Produits, Plaisirs de la Campagne. Pour vous permettre de la mieux apprécier, souscrivez pour 15 francs seulement un abonnement d'essai de Trois mois à l'Édition Mensuelle de

#### Vie à la Campagne

Vous recevrez les trois premiers numéros à paraître de cette Revue, valeur 15 francs. Grâce à ses conseils, vous tirerez aussi de votre séjour à la Campagne par les Sports, les Jeux et les Distractions : Joles saines et repos de l'esprit.

#### SANS AUTRE DÉPENSE

vous recevrez, en outre, 2 numéros, valeur 10 francs, d'une Revue-Sœur universellement connue : Les Lectures pour Tous, pouvant être mis entre toutes les mains, chacun contenant un roman complet. Vous pouvez bénéficier de cette offre temporaire en vous abonnant pour un an, moyennant 50 francs. Vous recevrez, en outre, 10 numéros des « Lectures pour Tous ».

#### Profitez de suite de cette Offre Intéressante

Ecrivez à M. Albert MAUMENE  
Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6<sup>e</sup>

**7 frs + 5 frs = 10 frs ?**

#### vous ne le croyez pas en voici la preuve :

Deux périodiques indispensables à tout Propriétaire d'un petit Jardin ou d'un petit Elevage, comme à toute Maîtresse de Maison aimant son Intérieur, édités par la Librairie Hachette, vous offrent un abonnement de Trois mois remboursable par des Primes de Prix.

En souscrivant isolément un abonnement d'essai de

#### Trois mois à JARDINS & BASSE-COURS

le prix est de 5 francs.

De même, le prix de l'abonnement d'essai de

#### Trois mois à MAISONS & INTÉRIEURS POUR TOUS

souscrit isolément est de 7 francs.

#### Or, découpez de suite LE "BON-PRIME" et ne payez que 10 francs.

Cette somme modique vous donne droit à recevoir au cours des Trois mois :

- 1° Six numéros de « Jardins et Basses-Cours », la Revue Pratique de Culture, Jardinage, Elevage, etc., paraissant au cours des Trois prochains mois ;
- 2° Trois numéros de « Maisons et Intérieurs pour Tous », la Revue Vivante de l'Habitation et du Foyer, paraissant au cours des Trois prochains mois ;
- 3° Un n° Extraordinaire Volume-Album de « Vie à la Campagne », du prix de 15 francs, à choisir comme Prime en précisant le sujet qui vous intéresse : La Maison. Le Jardin. Les Elevages.

#### Profitez de suite de cette Offre Intéressante

Ecrivez à M. Albert MAUMENE  
Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6<sup>e</sup>.

### ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

#### Serrurerie - Ferronnerie d'Art

#### SOUDURE AUTOGENE

### François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL  
18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

— Téléphone 023.33 —

### POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

### AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

### APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

### CHAUFFAGE CENTRAL

### H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

### ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

### BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 février 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 58783.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1936. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963, et Dix-sept Obligations de la même Société, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1936. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 42349, et un Cinquième d'Action de la même Société, portant le numéro 465450.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 25 mai 1936. Deux Obligations de trois cents francs de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 145657 et 145658.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1936. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 495138 à 495147.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1936. Cinq Titres de la Brasserie de Monaco, portant les numéros 1001 à 1005.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 5 janvier 1937. Huit Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 366631, 367742, 507693 à 507698.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 février 1937. Deux Obligations au porteur 5 % 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 1586 et 1587.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 16 avril 1936. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 6691, 31345 à 31349, 32978, 51107, 53316.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 29 août 1936. Six Obligations 5 % 1935 de 10 Livres Sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11328 à 11333.

#### Titres frappés de déchéance

Du 17 mars 1936. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1937